

Agriculture familiale : contributions des femmes et des hommes

L'agriculture familiale et la petite exploitation agricole jouent un rôle capital dans la production vivrière durable dans le monde entier. Alors que les exploitations familiales sont généralement très efficaces sur le plan de la productivité agricole par unité de terre, celles qui produisent à petite ou moyenne échelle ont un pouvoir de négociation et une capacité limités quand il s'agit de défendre leurs intérêts sur les marchés des denrées alimentaires. La FAO se prépare pour l'Année internationale de l'agriculture familiale en 2014.

Au-delà d'un modèle agricole, l'agriculture familiale est un mode de vie, dans lequel les hommes et les femmes ont chacun leurs rôles et leurs responsabilités. Comme dans d'autres secteurs, ce que les hommes et les femmes font et ce dont ils et elles sont chargés de faire est largement déterminé par ce qui est considéré socialement acceptable. Dans de nombreuses cultures, les hommes exercent le plus souvent les fonctions de gestionnaire – en prenant des décisions quant aux plantes à cultiver, aux superficies à utiliser, à l'opportunité de faire des produits dérivés et à l'endroit où vendre les denrées. Leurs tâches sur l'exploitation peuvent aussi inclure la préparation du sol pour les semis et la récolte, tandis que les femmes sont en général chargées des plantations, du désherbage et de la transformation après récolte. C'est la combinaison des activités des hommes et des femmes qui fait que l'agriculture familiale fonctionne. Les difficultés rencontrées par les exploitants familiaux, en particulier par les femmes, sont dues à l'absence de délimitation claire entre la vie familiale et le travail. Selon les données nationales provenant de plusieurs pays, la plu-

part des exploitants familiaux non rémunérés sont des femmes, qui travaillent aussi plus longtemps que les hommes si l'on compte le travail agricole et les tâches ménagères. Les exploitants familiaux, qui le plus souvent ne sont pas salariés, sont exclus des avantages, comme par exemple la retraite, les congés de maternité et la garde d'enfants. Et c'est là où les désavantages des femmes sont les plus importants. Les femmes à la tête d'une exploitation familiale possèdent en règle générale moins de terre et moins de bétail que les hommes ; elles ont également moins accès au crédit et aux services financiers, aux marchés pour vendre leurs produits et aux technologies qui font gagner du temps. Le changement climatique, la volatilité des prix alimentaires et la mondialisation de l'économie créent aussi des difficultés additionnelles aux exploitations familiales. Afin de souligner la contribution importante que l'agriculture familiale et la petite exploitation peuvent apporter à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté, l'ONU a proclamé 2014 l'Année internationale de l'agriculture familiale. « La FAO, en concertation avec ses partenaires, encouragera les pays à

adopter des politiques de soutien aux exploitants familiaux, avec des programmes de protection sociale et des services ruraux, tels que soins médicaux, vulgarisation et formation agricole, » indique Ana Paula Dela O Campos, spécialiste des politiques en matière de parité hommes-femmes. « Si les politiques agricoles sont conçues pour répondre aux besoins des femmes et des hommes et qu'elles prennent en compte leurs rôles dans l'agriculture familiale, » explique-t-elle « ils seront en meilleure position pour augmenter la production agricole et réduire la pauvreté rurale ». En fin de compte, qu'est-ce que l'agriculture familiale ? C'est un mode d'organisation dans lequel la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole est gérée et exploitée par une famille et repose essentiellement sur une main-d'œuvre familiale, à la fois féminine et masculine. La famille et l'exploitation sont liées, évoluent ensemble et remplissent des fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles.

✱ www.fao.org/family-farming-2014/home/fr

Politique de la FAO sur l'égalité des sexes

L'égalité entre les sexes est un aspect crucial du mandat de la FAO qui consiste à assurer la sécurité alimentaire pour tous les êtres humains en améliorant la qualité de la nutrition, la productivité agricole et la gestion des ressources naturelles, ainsi que la vie des populations rurales. La FAO n'atteindra ses objectifs que si elle appuie l'égalité des sexes et aide les femmes à jouer les divers rôles qui leur incombent dans l'agriculture et le développement rural. L'égalité des sexes est non seulement un moyen essentiel pour la FAO de s'acquitter de son mandat, mais c'est aussi un droit fondamental. Dans la poursuite de ses objectifs, la FAO est mandatée pour promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité entre les sexes, et pour œuvrer de manière à contribuer véritablement à leur concrétisation en s'attaquant aux causes sous-jacentes des violations des droits humains, y compris de la discrimination

envers les femmes et les filles. La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 constitue le document fondateur des Nations Unies qui reconnaît officiellement les droits de l'homme à l'échelle internationale, et la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) est au cœur de la question de l'égalité des sexes. La CEDEF oblige les gouvernements à promouvoir, à protéger et à faire respecter l'égalité des droits des hommes et des femmes dans le cadre de leur juridiction. Ce document de politique générale a pour but de doter la FAO d'un cadre qui oriente les efforts qu'elle déploie pour assurer l'égalité des sexes dans tous ses travaux techniques, et pour évaluer les résultats ; il fait appel à l'ensemble de l'Organisation pour contribuer à ces efforts. Cette politique précise le but et les objectifs de la FAO en matière d'égalité des

sexes, et définit une structure de responsabilité pour assurer le contrôle des politiques, ainsi que la réalisation des résultats. Il s'agit entre autres de préciser les rôles et responsabilités que comportent la coordination et le soutien de la mise en œuvre de la politique. Un autre plan d'action, s'appliquant cette fois aux ressources humaines et s'attaquant aux questions de parité hommes-femmes à la FAO, a été dressé pour 2010-2013, et une politique sur l'égalité des sexes destinée aux ressources humaines est prévue à plus long terme.

✱ FAO, 2013 - www.fao.org/docrep-regina.laub@fao.org

